
PROGRAMME

Maîtriser les enjeux du forfait annuel en jours

Public concerné :

- Dirigeants de sociétés
- Directeurs et Responsables Ressources Humaines
- Responsables et Assistant(e)s du personnel
- Juristes d'entreprise
- Comptables & Responsables de paie

Pré requis :

- Des connaissances de base en droit social sont recommandées

Modalités et délais d'accès :

Formation en présentiel ou en distanciel, maintenue sous réserve d'un nombre de participants suffisant.

Objectifs :

- Disposer de conseils opérationnels pour la mise en place et la mise en œuvre du forfait annuel en jours
- Aborder et analyser les exigences légales et jurisprudentielles en la matière
- Prendre conscience des impacts sur les pratiques existantes et des actions à mener pour prévenir les contentieux

Intervenantes :

- Karine PELLISSIER, avocate
- Laura MAURIN, avocate

Modalités d'organisation :

Accueil des participants, café, présentation des participants

Alternance d'apports théoriques et pratiques

Méthodes mobilisées :

Méthodes pédagogiques :

- Méthodes interrogatives, actives afin que les participants se connaissent mieux entre eux par rapport à leurs pratiques d'entreprise.
- Exposé, alternance d'apports théoriques et pratiques (exemples concrets, partage d'expérience)
- Moyens pédagogiques : Projection d'un support pédagogique, cas pratiques oraux.

Modalités d'évaluation :

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le biais de mises en situation.
- Evaluation de l'action de formation par le biais d'un quizz.

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap :

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les solutions.

Programme :

Les conditions de recours au forfait annuel en jours :

- Les catégories de salariés concernés
- La nécessité d'un accord collectif et ses conditions de validité
- La vérification de la conformité des accords collectifs existants et les actions à mener en présence d'un accord collectif imparfait
- La nécessité d'une convention individuelle de forfait

Le fonctionnement du forfait annuel en jours :

- L'organisation des périodes de travail (articulation avec les durées légales maximales et les repos obligatoires, plages horaires de présence, le décompte du temps de travail ...)
- La détermination du nombre de jours à travailler (jours non travaillés, incidence des absences, des entrées/sorties en cours d'année...)
- Le rachat des jours non travaillés
- La rémunération des salariés soumis au forfait annuel en jours et les spécificités de la paie

Le suivi des salariés en forfait jours :

- Les outils à mettre en place pour assurer le suivi régulier de l'organisation et de la charge de travail
- Les entretiens annuels avec la hiérarchie
- Le droit à la déconnexion

Les risques contentieux :

- Les sanctions civiles (risque de rappel d'heures supplémentaires, prise d'acte, résiliation judiciaire ...)
- Les sanctions pénales (travail dissimulé ...)
- Focus sur la charge de la preuve en matière de temps de travail

Modalités pratiques

Date : Jeudi 12 septembre 2024

Durée : 4h

Horaires : 8h30-12h30

Lieu :

- En présentiel : Inovallée, 29 chemin du Vieux Chêne, 38240 MEYLAN
- En distanciel

Coût de la formation HT

550€ HT

RENSEIGNEMENTS | gestion@inovallee.com | 04 76 90 41 57